

2011



RAPPORT D'ACTIVITÉ SYNTHÉTIQUE

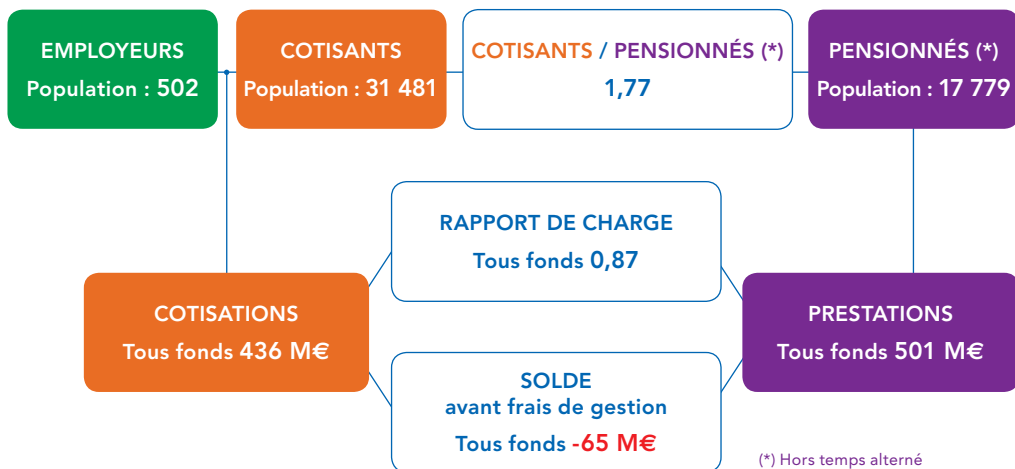
CAISSE DE RETRAITE DU
PERSONNEL NAVIGANT
PROFESSIONNEL DE
L'AÉRONAUTIQUE CIVILE





Chiffres clés CRPN

Le régime CRPN en 2011



VALEUR DES FONDS AU 1^{ER} JANVIER 2012

Fonds de retraite : 3 065 M€ - Fonds de majoration : 100 M€ - Fonds d'assurance : 10 M€
Total : 3 175 M€

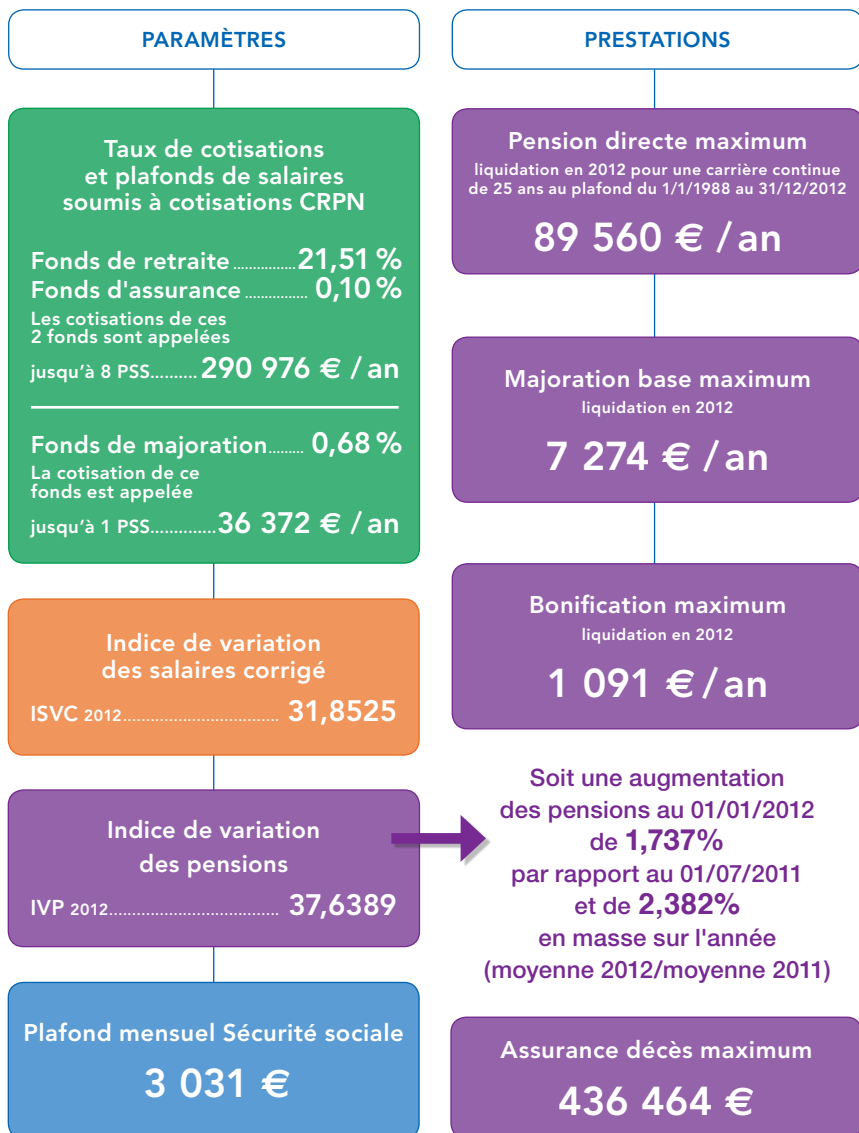
Sommaire

LES CHIFFRES CLES DE LA CRPN	2-3	ETATS FINANCIERS SYNTHÉTIQUES	10
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-5	STATISTIQUES	11-20
CONSEIL DE DIRECTION	6	→ Cotisants	11
RAPPORT DE GESTION	6-10	→ Pensionnés	12
→ Régime	6	→ Evolution des Equilibres	15
→ Allocation stratégie	8	→ Prévoyance	19
→ Répartition des réserves	8	→ Employeurs	20
→ Réserves mobilières	9	EN BREF	21-26
→ Réserves immobilières	9	LOC INTER	27

INFORMATION

A partir de 2013, le rapport d'activité synthétique sera disponible en consultation sur le site internet www.crp.fr.
Sur demande expresse, il pourra être communiqué sous forme papier par courrier.

Éléments CRPN pour 2012





PRÉSIDENTE

Présidente : Michèle PAIRAULT-MEYZER

Vice Président : Jacques HOYER

Commissaire du Gouvernement représentant le Ministre chargé de la sécurité sociale

le Directeur de la sécurité sociale
ou son représentant

Représentant du Ministre chargé de l'aviation civile

Directeur du travail, Chef de la mission du droit
du travail et des affaires sociales à la DGAC :
Gérard RUCAY

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES EMPLOYEURS NOMMÉS PAR ARRÊTÉ

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

Représentant les organisations professionnelles des employeurs du transport et du travail aérien

Jean-Pierre LE GOFF

Vice-Président et Conseiller du Président
FNAM et CSTA

Alain MALKA

Directeur Général du réseau Caraïbes & Océan Indien
Sté AIR FRANCE

Pierre MIE

Directeur des affaires sociales
Sté AIR FRANCE

Pasquin ORDIONI

Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Michèle PAIRAULT-MEYZER

Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Olivier PRÉVOST

Responsable des filiales et participations
Sté AIR FRANCE

Martine SELEZNEFF

Directeur des Ressources Humaines du PN
Sté AIR FRANCE

Jean-Baptiste VALLÉ

Secrétaire général
SCARA

Dannys FAMIN

Président Directeur Général
Sté UNIJET

Christophe BOIRON

Directeur des Ressources Humaines
Cie CORSAIR

Olivier HERBEMONT

Directeur des affaires immobilières
Sté AIR FRANCE

François MONTEL

Directeur de la formation PN
Sté REGIONAL

Michel CARUEL

Directeur du contrôle interne et audit interne
Sté AIR FRANCE

Frédérique LACOMBE

Trésorière
Sté AIR FRANCE

Nicole HUGUENOT

Directeur adjoint des opérations en vol
Sté BRIT AIR

Christophe HARDIN

Conseiller PN
SCARA

Représentant les organismes représentatifs de l'industrie aéronautique

Richard MONNOYER

Représentant le GIFAS
Sté AIRBUS

Hélène TINLOT

Chef du département administration générale
Sté EUROCOPTER

Représentant les ministères employeurs de personnel navigant professionnel

Jean-Luc FOURDRINIER

Sous-directeur de la surveillance et de la
réglementation aéronautique
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Alain GOUTEL

Directeur du cabinet du secrétaire général
DGAC

Brennusia GIUDICELLI

Sous-directrice des ressources humaines de la
sous-direction régionale sud
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Véronique MARTIN

Adjointe au sous-directeur des personnels
DGAC

Composition au 31 décembre 2011

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES AFFILIÉS ÉLUS

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

Collège des Essais et Réceptions

Frédéric NOURISSON
Ingénieur navigant d'essais – EUROCOPTER

Jean-Claude CAMUS
Ingénieur navigant d'essais – EUROCOPTER

Collège des Pilotes et Autres Navigants techniques du transport aérien

Pascal GUERIN
Commandant de bord – Sté AIR FRANCE

Michel JANOT
Pilote – Sté AIR FRANCE

Philippe VIVIER
Commandant de bord – Sté AIR FRANCE

Guillaume ROBERT
Commandant de bord – Sté BRIT AIR

Stéphane GAULTIER
Commandant de bord – Sté BRIT AIR

Collège du Personnel navigant commercial du transport aérien

Marie-Sophie LEROY
PNC – Sté AIR FRANCE

Franck MIKULA
PNC – Sté AIR FRANCE

Antoine SANTERO
PNC – Sté AIR FRANCE

Derek NORSA
PNC – Sté AIR FRANCE

Eric CHAUVEL
PNC – Sté AIR FRANCE

Collège du Travail Aérien

Michel MORVAN
Commandant de bord – SÉCURITE CIVILE

François TAUVERON
Commandant de bord – SÉCURITE CIVILE

Collège des Retraités

Jacques HOYER
ex-Commandant de bord – Sté AIR FRANCE

Edith HUBERT-BRIERRE
ex-PNC – Sté AIR FRANCE

Yves YGOUF
ex-OMN – Sté AIR FRANCE

Anne-Marie LARDREAU
ex-PNC – Sté AIR FRANCE

Bernard DUBOIS-MATRA
ex-OMN – Sté CORSAIR

Jacques ADDA
ex-Commandant de bord – Cie AIR INTER



Etienne STOFER, Directeur

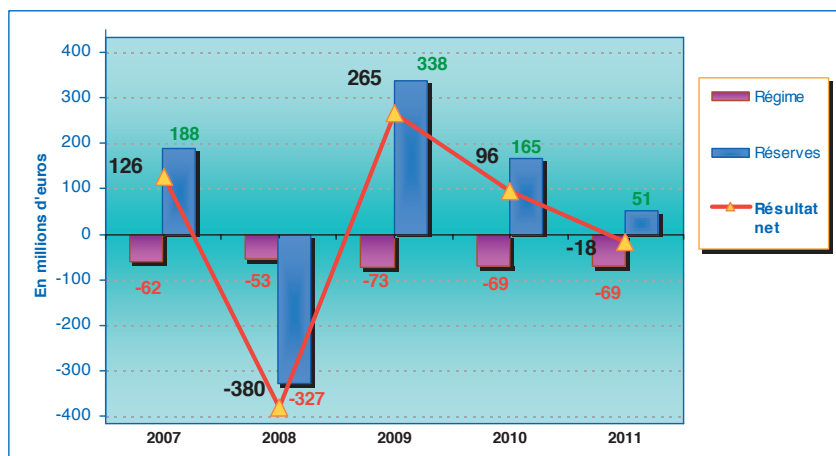
Sylvie BESSON, Chef du service affiliés et études
Patricia FOREST, Responsable du service financier
Christine GENLOT, Secrétaire général

Roselyne GIRARD-KROMAS, Chef du service employeurs et action sociale
Christophe OLLIVIER, Responsable du service informatique
Bruno PAGES, Responsable du service immobilier



FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2011

Evolution du résultat net sur 5 ans



Le résultat net total s'élève à **-17,7 M€** en 2011.

RÉGIME

Le déficit du régime est en légère régression (69 M€ contre 69,1 M€ en 2010) ; celle-ci résulte de plusieurs facteurs :

- la récente levée des limites d'âge continue à produire un effet sensible, tant pour les PNC (depuis janvier 2009) que pour les PNT (depuis janvier 2010). Le nombre et le montant des liquidations sont en nette régression en cette période de transition et le montant des prestations (tous fonds confondus) n'a augmenté que de 2,6 % sur l'année ;
- les cotisations progressent (+ 3 %) en raison de la hausse de la masse salariale soumise à cotisations ; le taux d'appel des cotisations au fonds retraite est resté inchangé à 100 %.

Quant au rapport de charge simple (sur les 3 fonds), il remonte légèrement en passant de 0,866 en 2010 à 0,869 en 2011.

Sur le plan des entreprises, la compagnie de transport aérien STRATEGIC ARILINES a été placée en liquidation judiciaire.

Par ailleurs, la CRPN poursuit ses actions pour sécuriser le périmètre d'entreprises cotisant au régime et ce, dans le cadre de la législation européenne.

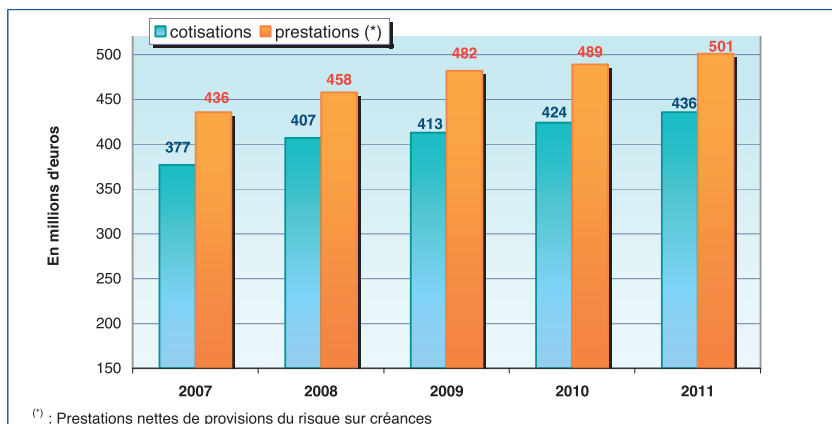


Rapport de Gestion

Compte de résultat (tous fonds) du régime

En milliers d'euros	2011	2010	Variations	
			en valeur	en %
FONDS DE RETRAITE	(118 697)	(115 452)	(3 245)	2,8%
Cotisations	357 588	347 288	10 299	3,0%
Variation du risque s/ créances	(214)	(611)	397	-64,9%
Prestations	(476 070)	(462 129)	(13 941)	3,0%
FONDS SPECIAL	42 692	39 362	3 330	8,5%
Cotisations	66 689	64 767	1 922	3,0%
Variation du risque s/ créances	(37)	(107)	70	-65,5%
Prestations	(23 960)	(25 298)	1 339	-5,3%
FONDS D'ASSURANCE	10 468	10 123	345	3,4%
Cotisations	11 769	11 428	340	3,0%
Variation du risque s/ créances	(7)	(19)	12	-65,5%
Prestations	(1 295)	(1 287)	(8)	0,6%
FONDS SOCIAL	(17)	69	(86)	NS
Cotisations et produits	100	205	(105)	-51,2%
Prestations	(117)	(136)	19	-13,8%
ENSEMBLE DES 4 FONDS	(65 554)	(65 898)	344	-0,5%
Cotisations et dotation au Fonds Social	436 145	423 689	12 457	2,9%
Variation du risque s/ créances	(258)	(737)	479	-65,0%
Prestations totales	(501 442)	(488 850)	(12 591)	2,6%
COUTS NET DE FONCTIONNEMENT	(3 438)	(3 232)	(205)	6,3%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18	21	(3)	-15,4%
RESULTAT DU REGIME	(68 974)	(69 109)	136	-0,2%

Évolution des cotisations et des prestations sur 5 ans (tous fonds)





ALLOCATION STRATÉGIQUE

L'allocation stratégique validée par le conseil d'administration est restée sans changement sur l'exercice 2011 : 20 % d'immobilier, 30 % d'actions, 40 % d'obligations, 5 % de rendement absolu et 5 % de monétaire.

RÉPARTITION DES RÉSERVES

L'allocation en obligations a été maintenue à hauteur de 37 % au long de l'exercice. L'allocation en obligations gouvernementales est restée globalement stable. Sa répartition entre pays de la zone Euro a été concentrée sur les pays les plus solides de la zone Euro.

L'allocation en actions, en raison de la baisse des marchés et d'allègements, a régressé par rapport à fin 2010, à 31 %, niveau proche de l'allocation stratégique.

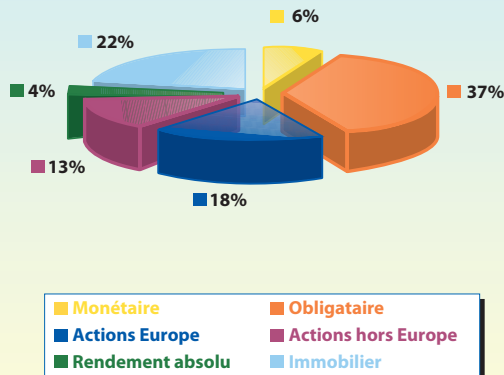
L'allocation en monétaire (6 %) a été maintenue à un niveau élevé, en raison des incertitudes de marché.

Enfin, la part de l'**immobilier** dans l'allocation globale représente 21,8 % des réserves, en hausse en raison de l'appréciation de la valeur estimée du patrimoine, notamment résidentiel, en 2011.

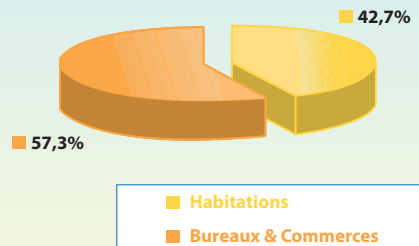
A noter que la CRPN a remporté, en juin 2012, le prix IPD de la meilleure performance du patrimoine immobilier diversifié sur 3 ans (2009-2011) parmi les investisseurs institutionnels français.

Au 31/12/2011

Réserves globales



Patrimoine immobilier (en valeur)



RÉSERVES MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de valeurs mobilières atteint 3 010 M€ en valeur de marché, en baisse de 130 M€ par rapport au 31 décembre 2010. Un peu plus de la moitié de cette baisse provient du déficit du régime.

Sur l'exercice 2011, dans des marchés financiers (notamment les actions) en forte baisse, la performance globale du portefeuille a été négative à hauteur de 2,93 %.

Le résultat comptable reste positif en raison de plus-values sur certaines lignes cédées.

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	Variations	
			en valeur	en %
Résultat sur filiales & participations	11 669	13 430	(1 761)	-13,1%
Résultat du portefeuille	26 122	119 115	(92 993)	-78,1%
Impôt sur les sociétés	(1 377)	(1 420)	43	-3,0%
RESULTAT NET DES RESERVES MOBILIERES	36 413	131 125	(94 712)	-72,2%

RÉSERVES IMMOBILIÈRES

La valeur de marché du patrimoine immobilier de la CRPN à fin 2011, en y incluant le patrimoine des SCI filiales, s'élève à 839,5 M€ fin 2011 contre 815 M€ fin 2010. Cette variation, sur l'ensemble du patrimoine, s'explique par une hausse des valeurs vénale de 28 M€, par les cessions en cours d'exercice pour un montant de 4,1 M€ et par l'acquisition de lots complémentaires dans un immeuble de bureaux pour 0,4 M€.

Les principaux postes du compte de résultat du patrimoine direct CRPN sont retracés dans le tableau ci-dessous.

La baisse des produits d'exploitation d'un exercice sur l'autre est principalement due aux cessions intervenues au 2^{ème} semestre 2010.

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (loyers et autres produits, reprises de provisions)	24 863	25 936	(1 074)	-4,1%
Charges d'exploitation & coûts de fonctionnement	(9 778)	(10 230)	452	-4,4%
RESULTAT COURANT avant IS	15 086	15 706	(620)	-3 9%
Résultat de cession des immeubles	3 442	22 250	(18 809)	-84,5%
Impôt sur les sociétés	(3 621)	(3 770)	149	-4 0%
RESULTAT NET DES RESERVES IMMOBILIERES	14 907	34 187	(19 280)	-56,4%



Etats financiers

BILAN SYNTHÉTIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	Variations	
			en valeur	en %
ACTIF				
Actif immobilisé	293 090	297 427	(4 337)	-1,5%
Actif circulant	2 941 614	2 958 432	(16 818)	-0,6%
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	<i>2 872 426</i>	<i>2 883 567</i>	(11 141)	-0,4%
TOTAL DE L'ACTIF	3 234 704	3 255 859	(21 155)	-0,6%

PASSIF				
Fonds de réserves	3 175 239	3 192 893	(17 654)	-0,6%
Provisions pour risques & charges	171	234	(63)	-26,9%
Dettes financières et autres dettes	58 628	61 645	(3 017)	-4,9%
Comptes de régularisation - passif	665	1 087	(422)	-38,8%
TOTAL DU PASSIF	3 234 704	3 255 859	(21 155)	-0,6%

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	Variations	
			en valeur	en %
Résultat du régime	(68 974)	(69 109)	135	-0,2%
Résultat des réserves après IS	51 320	165 312	(113 992)	-69,0%
- <i>Réserves mobilières</i>	<i>36 413</i>	<i>131 125</i>	(94 712)	-72,2%
- <i>Réserves immobilières</i>	<i>14 907</i>	<i>34 187</i>	(19 280)	-56,4%
RESULTAT NET	(17 654)	96 203	(113 857)	-118,4%

<i>Valeur du N non arrondie</i>	<i>6,093</i>	<i>6,292</i>
Valeur du N arrondie	6	6,25

Il est rappelé que la valeur du N est ici rapportée, mais qu'avec l'entrée en vigueur de la réforme du régime au 01/01/2012, elle ne constitue plus un facteur de pilotage.



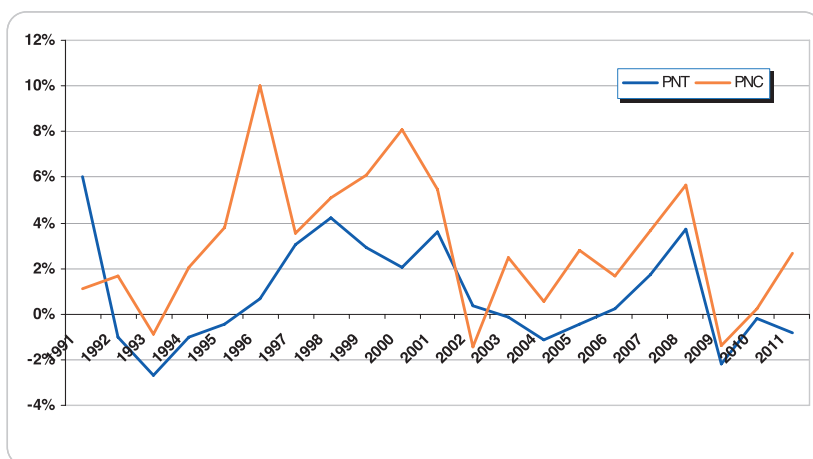
Statistiques

COTISANTS

Effectifs des cotisants

Années	Transport Public						Essais réception	Travail Aérien	Total général
	Pilotes hommes	Pilotes femmes	OMN	Stewards	Hôteses	Total			
2007	7 315	388	117	7 132	13 423	28 375	322	1 264	29 961
2008	7 527	407	99	7 594	14 129	29 756	327	1 397	31 480
2009	7 426	423	29	7 464	13 952	29 294	320	1 343	30 957
2010	7 425	439	23	7 497	13 968	29 352	310	1 322	30 984
2011	7 338	445	23	7 651	14 387	29 844	321	1 316	31 480

Evolution de la variation des effectifs



Age moyen des cotisants

Années	Transport Public				Essais réception	Travail Aérien	TOTAL
	PNT hommes	PNT femmes	Stewards	Hôteses			
2007	43a 6m	36a 4m	36a 9m	35a 11m	47a 2m	44a 9m	38a 6m
2008	43a 8m	37a 3m	36a 9m	36a 2m	47a 5m	43a 8m	38a 8m
2009	44a	37a 9m	37a 9m	37a 4m	48a 1m	44a 1m	39a 4m
2010	44a 4m	38a 5m	38a 6m	37a 11m	48a 5m	44a 2m	40a
2011	44a 11m	38a 11m	38a 9m	38a 2m	48a 10m	44a 1m	40a 3m



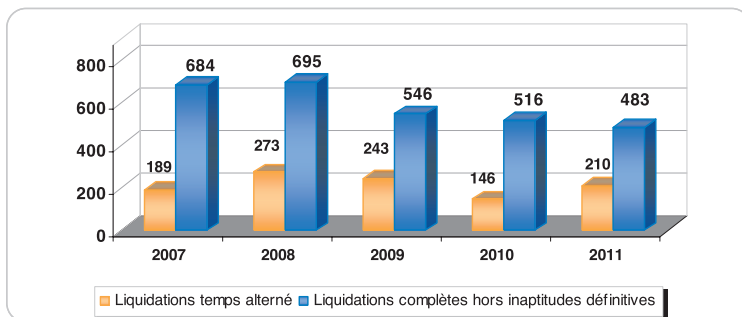
PENSIONNÉS

➤ Age moyen de liquidation complète (hors inaptitudes)

Liquidations prenant effet dans l'année visée

Spécialités	Pensions						Total 2011	
	A taux plein (art. R.426-11-1)		Proportionnelles (art. R.426-11-2)					
	Age	Effectif	Age	Effectif	Age	Effectif	Age	Effectif
Transport Public								
Pilotes	59a 9m	53	57a 2m	52	60a 4m	20	58a 9m	125
OMN			56a 2m	13	60a 1m	1	56a 6m	14
Stewards	54a 11m	64	53a	19	61a 3m	40	56a 8m	123
Hôteses	55a 2m	56	54a 1m	31	61a 8m	92	58a 4m	179
Travail Aérien	62a 5m	9	59a 9m	8	62a 3m	16	61a 8m	33
Essais Réception	60a 7m	6	59a	1	65a 6m	2	61a 6m	9
Total 2011	56a11m	188	55a10m	124	61a 6m	171	58a 3m	483
Total 2010	57a 7m	178	56a 3m	132	61a 7m	206	58a 10m	516
Total 2009	58a 1m	191	57a	152	61a 1m	203	58a 11m	546

➤ Total des liquidations complètes (hors inaptitudes) et des liquidations en temps alterné



➤ Age moyen de première liquidation en temps alterné

Spécialités	Pensions				Total 2011	
	A taux plein (art. R.426-11-1)		Proportionnelles (art. R.426-11-2)			
	Age	Effectif	Age	Effectif	Age	Effectif
Pilotes TP	56a 9m	30	54a 8m	27	55a 9m	57
Stewards	51a 8m	38	51a 7m	24	51a 8m	62
Hôteses	50a 6m	36	51a 9m	54	51a 3m	90
Travail Aérien	-	-	65a 4m	1	65a 4m	1
Total 2011	52a 9m	104	52a 7m	106	52a 9m	210
Total 2010	51a 8m	75	52a 3m	71	52a	146
Total 2009	51a 11m	146	52a	97	51a 11m	243

➤ Effectif des pensionnés hors temps alterné

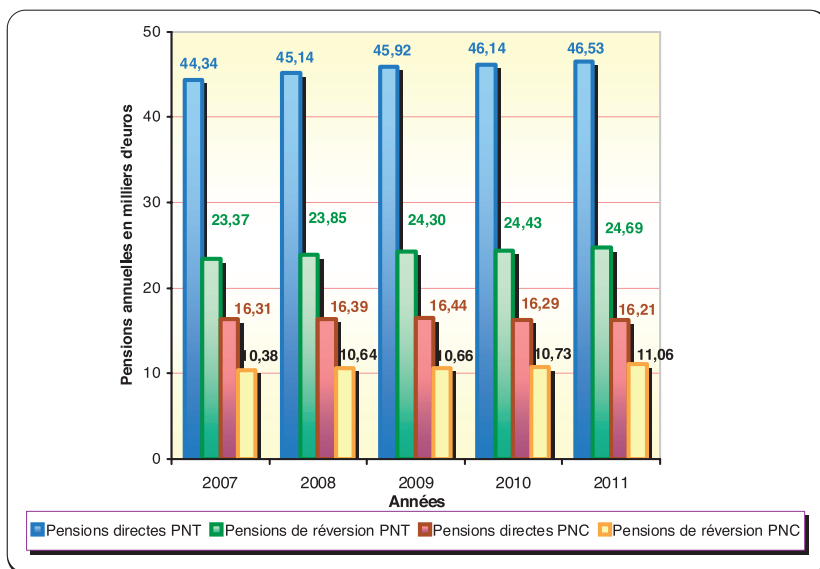
Années	Directes définitives		Conjoints survivants		Orphelins		Total	
	Effectif	Variation	Effectif	Variation	Effectif	Variation	Effectif	Variation
2007	12 689	5,23%	2 706	3,44%	375	- 0,27%	15 770	4,78%
2008	13 259	4,49%	2 782	2,80%	360	- 4,00%	16 401	4,00%
2009	13 685	3,21%	2 880	3,52%	378	5,00%	16 943	3,30%
2010	14 047	2,65%	2 970	3,13%	358	- 5,29%	17 375	2,55%
2011	14 408	2,57%	3 044	2,49%	327	- 8,66%	17 779	2,33%

➤ Effectif des pensionnés en temps alterné

Nombre de jours moyens de paiement des pensions

Années	PNT		PNC		TOTAL	
	Effectif	Jours de pension	Effectif	Jours de pension	Effectif	Jours de pension
2007	291	56	369	80	660	70
2008	308	55	467	75	775	68
2009	308	56	602	79	910	72
2010	283	55	653	82	936	74
2011	304	54	718	81	1 022	73

➤ Pensions moyennes directes et réversions par catégorie PNT PNC





➤ Age moyen de l'ensemble des pensionnés de droit direct

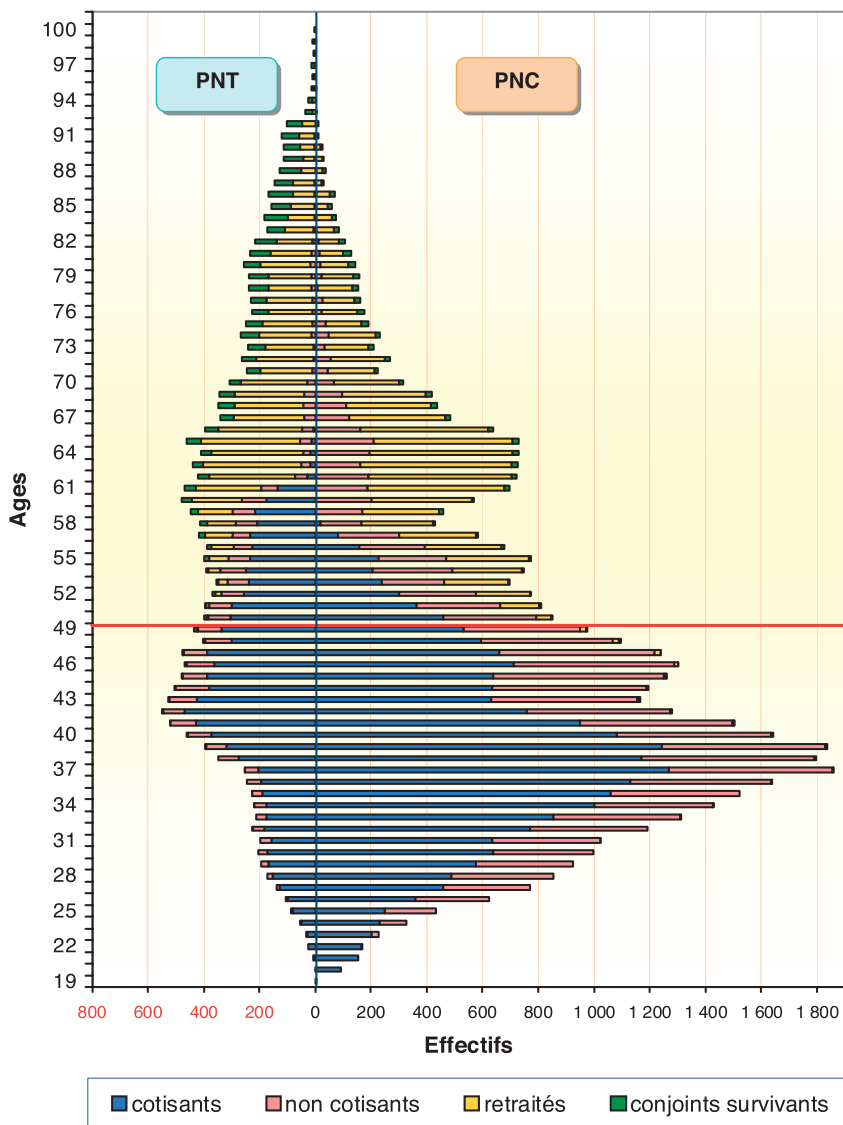
Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		Total	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2007	68a 8m	3 079	72a 3m	1 089	64a 6m	2 294	62a10m	4 719	70a11m	1 154	73a 4m	354	66a 5m	12 689
2008	68a10m	3 229	72a	1 136	64a 9m	2 391	63a 5m	4 966	71a 1m	1 178	73a 11m	359	66a 8m	13 259
2009	69a	3 389	72a 5m	1 115	65a 4m	2 463	64a	5 162	71a 5m	1 199	74a 4m	357	67a 1m	13 685
2010	69a 4m	3 505	72a11m	1 102	65a10m	2 538	64a 9m	5 336	71a10m	1 211	74a 9m	356	67a 7m	14 048
2011	69a 8m	3 613	73a 5m	1 100	66a 2m	2 640	65a 4m	5 525	72a 5m	1 152	74a 9m	377	68a	14 407

➤ Age moyen de l'ensemble des conjoints survivants

Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		Total	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2007	73a	950	79a 1m	516	70a 9m	441	66a 3m	157	71a	470	81a 3m	172	73a 7m	2 706
2008	73a 8m	986	79a 3m	514	71a 2m	460	66a 5m	157	71a10m	484	81a 9m	181	74a 1m	2 782
2009	74a 1m	1 012	80a	522	71a 9m	482	66a 5m	177	72a 2m	505	81a10m	182	74a 5m	2 880
2010	74a 6m	1 061	80a 7m	516	72a 5m	500	67a 2m	193	73a	518	82a 5m	183	75a	2 971
2011	74a 9m	1 112	80a11m	509	73a 2m	534	67a11m	204	73a 7m	501	82a 4m	184	75a 4m	3 044

ÉVOLUTION DES ÉQUILIBRES

Pyramide des âges 2011





■ Cotisations et prestations

En millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'appel au fonds de retraite	97,50%	97,50%	97,50%	100,00%	101,00%
Cotisations	376	407	413	423	436
<i>Dont cotisations fonds de retraite</i>	<i>308</i>	<i>332</i>	<i>337</i>	<i>347</i>	<i>358</i>
Prestations	435	458	482	489	501
<i>Dont prestations fonds de retraite</i>	<i>403</i>	<i>428</i>	<i>450</i>	<i>462</i>	<i>476</i>

■ Rapport de charge simple des trois fonds

	2007	2008	2009	2010	2011
Rapport de charge TOTAL comptable	0,8653	0,8886	0,8560	0,8665	0,8699

■ Evolution des cotisations

Principaux facteurs ⁽¹⁾ expliquant l'évolution du montant des cotisations

Années	Masse salariale soumise à cotisations		Taux de cotisations	Contribution UNEDIC & rachats PN	Evolution totale ⁽²⁾
	Masse salariale	Dont effectifs			
2007	+ 6,63 %	+ 3,04 %	+ 0,42 %	- 0,25 %	+ 6,84 %
2008	+ 8,63 %	+ 5,07 %	-	- 0,57 %	+ 8,00 %
2009	+ 1,62 %	- 1,66 %	-	- 0,27 %	+ 1,42 %
2010	+ 0,58 %	+ 0,09 %	+ 2,09%	- 0,18 %	+ 2,56 %
2011	+ 3,33 %	+ 1,60 %	-	- 0,14 %	+ 2,97 %

(1) : Pour mémoire, il existe d'autres facteurs non répertoriés ici (cotisations au taux majoré, rappels de salaire,...)

(2) : Cotisations des trois fonds (hors majorations de retard et remises)

■ Evolution du taux de cotisations

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'appel au fonds de retraite	97,50%	97,50%	97,50%	100,00%	100,00%	101,00%
Fonds de retraite ^(a)	17,55%	17,55%	17,55%	18%	18%	21,51%
Fonds d'assurance ^(a)	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,10%
Fonds spécial devenu fonds de majoration le 1 ^{er} janvier 2012 ^(b)	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%	0,68%
Taux de cotisation total^(c)	21,55%	21,55%	21,55%	22%	22%	22,29%^(c)

(a) : L'assiette des cotisations est égale à 8 PSS

(b) : A compter du 1^{er} janvier 2012, l'assiette des cotisations est égale à 1 PSS

(c) : Pour 2012, taux total sur la tranche de 1 PSS.

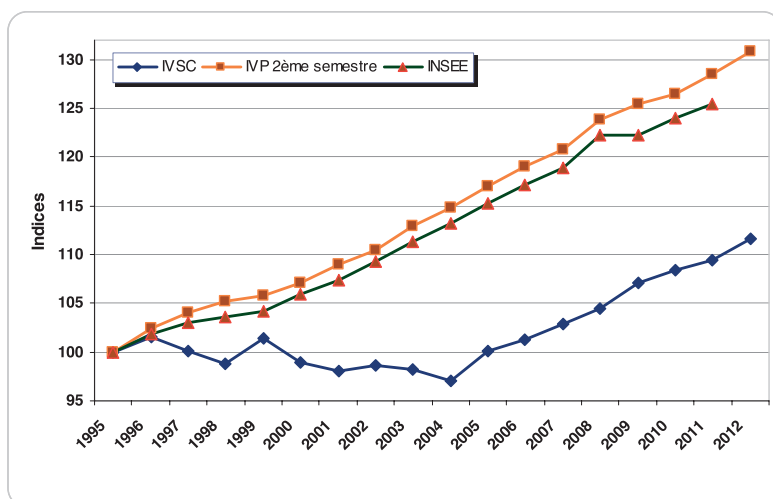
Evolution des prestations

Liquidations totales

Années	Effectifs de pensionnés hors temps alterné	Revalorisation de l'IVP (*)	Prestations versées
2007	+ 4,78 %	+ 1,49 %	+ 4,60 %
2008	+ 4,00 %	+ 1,99 %	+ 5,07 %
2009	+ 3,30 %	+ 2,15 %	+ 4,43 %
2010	+ 2,55 %	+ 0,73 %	+ 2,22 %
2011	+ 2,32 %	+ 0,85 %	+ 2,88 %
2012		+ 2,38%	

(*) : En masse sur l'année. A partir de 2012, l'IVP est revalorisé une fois l'an, au 1^{er} janvier.

Evolution des indices IVSC, IVP et INSEE



INSEE : indice des prix à la consommation, hors tabac, France entière (représenté ici en moyenne annuelle).

De 2007 à 2011, l'IVSC a été revalorisé chaque année du taux de revalorisation annuel de l'IVP appliqué au 1^{er} juillet de l'année précédente. Au 1^{er} janvier 2012, cette revalorisation a été de 2,119%, soit l'augmentation de l'IVP au 1^{er} juillet 2011 majorée de 25% comme prévu par l'article 1^{er} du décret 2011-1500 modifiant l'article R.426-5 du Code de l'Aviation Civile.

Par dérogation à l'art. R.426-16-2, les pensions ont été revalorisées au 1^{er} janvier 2012 du pourcentage de variation entre l'indice INSEE du mois de février 2011 et celui du mois de novembre 2011 soit, une augmentation de 1,737% par rapport au 1^{er} juillet 2011 et une augmentation en moyenne annuelle 2012 / 2011 de 2,382%.

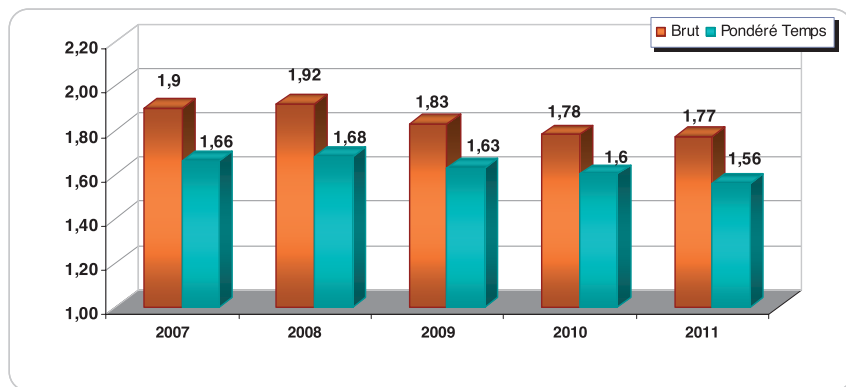


➤ Répartition des prestations du fonds de retraite et du fonds spécial

(en milliers d'euros)

Années		Pensions	Majorations	Bonifications	Total
2007	Liquidations définitives	408 008	19 258	2 783	430 049
	Liquidations en temps alterné	3 272	657	21	3 950
	Total	411 280	19 915	2 604	433 999
2008	Liquidations définitives	430 673	18 253	2 936	451 862
	Liquidations en temps alterné	3 802	792	26	4 621
	Total	434 474	19 045	2 963	456 482
2009	Liquidations définitives	451 097	16 765	3 079	470 941
	Liquidations en temps alterné	4 702	1 030	34	5 766
	Total	455 799	17 795	3 113	476 707
2010	Liquidations définitives	463 531	14 873	3 172	481 577
	Liquidations en temps alterné	4 600	1 061	33	5 694
	Total	468 131	15 934	3 205	487 270
2011	Liquidations définitives	476 911	13 511	3 276	493 698
	Liquidations en temps alterné	4 960	1 117	35	6 112
	Total	481 872	14 628	3 311	499 810

➤ Rapport cotisants / pensionnés

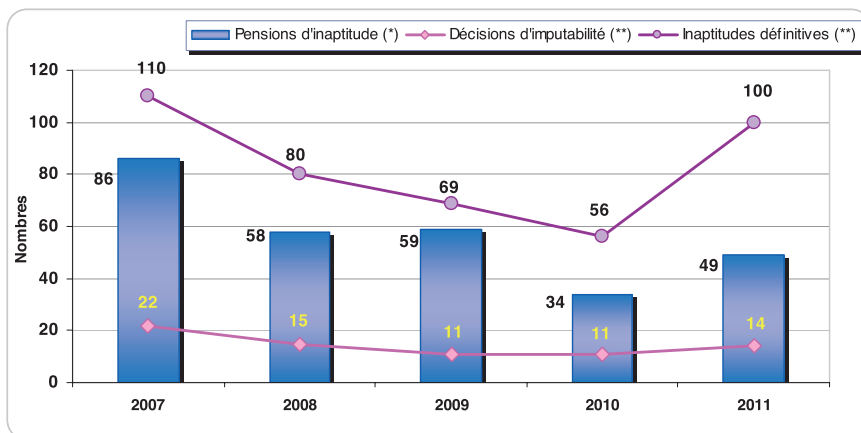


■ **BRUT** : rapport du nombre de cotisants sur le nombre de retraités.

■ **PONDERE TEMPS** : rapport des effectifs « e.t.p. » (équivalent temps plein) cotisants / pensionnés.

PRÉVOYANCE

Inaptitudes et dossiers en conseil médical



(*) : Droits liquidés sur l'exercice suite à une inaptitude non imputable au service aérien (décisions CMAC)

(**) : Décisions prononcées sur l'exercice

Le décompte des inaptitudes définitives et des décisions d'imputabilité est fait sur l'année de la décision.

Le décompte des pensions liquidées pour inaptitude définitive se fait sur l'année de la date d'effet des pensions.

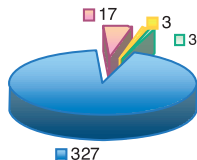
Il faut noter qu'il peut y avoir un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'inaptitude définitive et la reconnaissance de l'imputabilité ou autre fait générateur (invalidité ou accident du travail sécurité sociale) permettant l'ouverture d'un droit à pension à effet de l'inaptitude définitive. Les données pour chacun des exercices ne sont donc que provisoires et revues, le cas échéant, a posteriori lors de l'ouverture des droits.



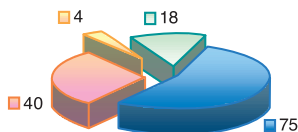
EMPLOYEURS

Nombre d'employeurs (par catégorie et par taille)

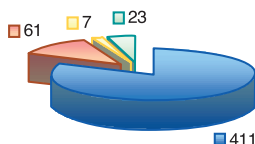
Employeurs Travail Aérien



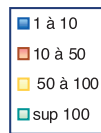
Employeurs Transport Public



NB : certains employeurs figurent dans plusieurs catégories d'activité.



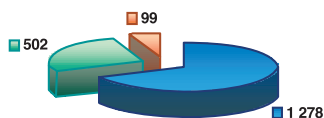
Nbre de PN par employeur



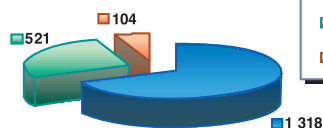
Total employeurs (y compris 15 en Essais-Réception)

Répartition des masses salariales en 2010 et en 2011

2010 : 1 879 M€

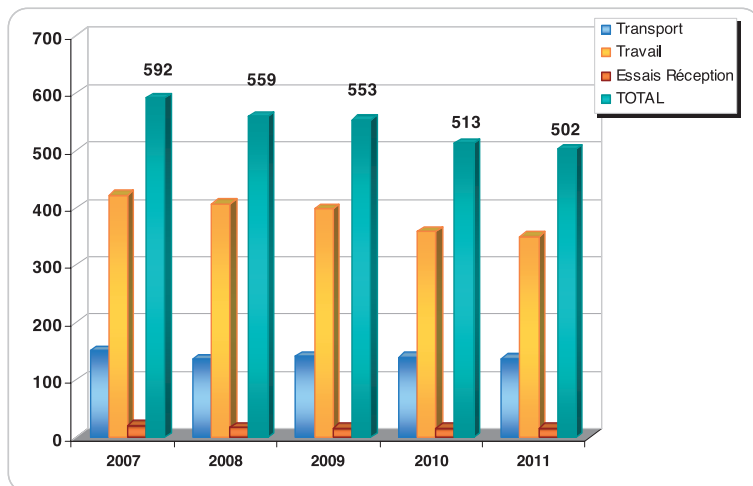


2011 : 1 943 M€



(salaires non plafonnés, hors rappels de salaires)

Evolution du nombre d'employeurs





Affiliés, actifs ou non, pensionnés, employeurs ou autres, vous êtes tous concernés : il n'entre pas dans la mission de la CRPN d'assurer la transmission de vos envois de courriers en masse.



Vous êtes actif, soyez vigilant !

Vous venez de conclure un contrat de travail... Avant votre premier vol, assurez-vous auprès de nos services que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, accomplissez vous-même cette formalité pour protéger vos droits. Sans cette déclaration, aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile ne peut être versée.



Régularisations



Lorsque la CRPN constate une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, elle en informe l'employeur et les navigants. La validation des périodes est effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des cotisations salariales**, que celles-ci aient été versées ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes en cause**. Au-delà de ce délai, aucune validation n'est possible en l'absence de versement de cotisations.



Employeurs en contentieux avec la CRPN



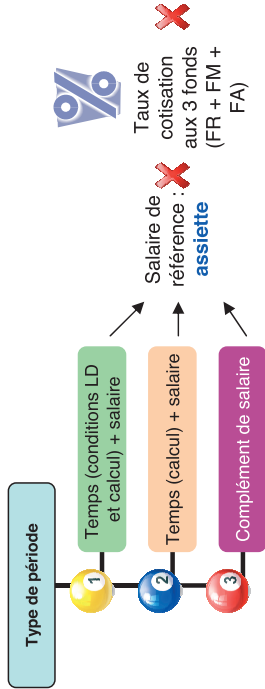
Si vous avez exercé en 2011 une activité de navigant chez un employeur en contentieux avec la CRPN, nous vous en avons informé et vous avons demandé, le cas échéant, vos bulletins de paie. Si nous avons pu les exploiter avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2012, vous pouvez constater la validation effectuée, **totale en jours et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé les bulletins de paie demandés : nous vous invitons à nous en adresser copie dans les meilleurs délais (ceux-ci doivent être impérativement produits dans le délai de 3 ans suivant la période d'activité).
- soit vos bulletins de paie sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits vous sera adressée ultérieurement.

Calcul du coût d'un rachat

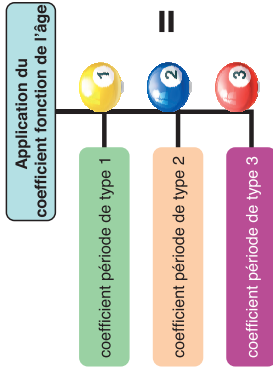
Avant 50 ans



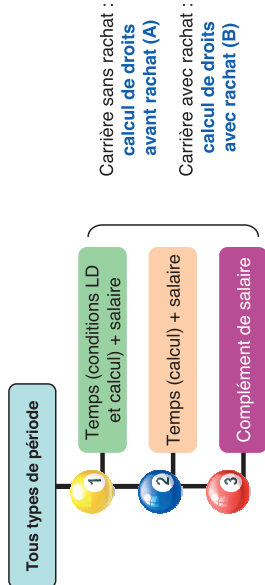
Taux de cotisation aux 3 fonds (FR + FM + FA)



Salaire de référence : ~~assiette~~



A l'approche de la liquidation des droits



Carrière sans rachat : calcul de droits avant rachat (A)

Carrière avec rachat : calcul de droits avec rachat (B)

Trimestres d'études

Rachat possible pendant toute la carrière jusqu'à la veille des 60 ans et avant la liquidation

Salaire de référence



pourcentage fonction de l'âge

Coût du rachat

=

Avantage de Pension (pension + bonification) : ~~[Pension (B) – Pension (A)]~~



coefficient fonction de l'âge

+

Avantage de majoration [majoration (B) – majoration (A)] sur le nombre de mois de majoration à verser, avec actualisation financière

Coût du rachat

=



Vous êtes actif, les rachats de cotisations



Le conseil d'administration du 29 mars 2012 a décidé des modalités dans lesquelles pouvaient s'effectuer les rachats, et ce, dans le respect du principe de neutralité actuarielle imposé par le décret 2011-1500 modifiant le Code de l'Aviation Civile (CAC), à effet du 1^{er} janvier 2012.

Le calcul du rachat est ainsi fonction :

- de la date à laquelle il est effectué (avant le 50^{ème} anniversaire ou à l'approche de la liquidation complète des droits à pension),
- de la nature de la période rachetée, lorsque le rachat est effectué avant 50 ans,
- d'une assiette de référence pour l'application des taux de cotisation pour les rachats avant 50 ans et d'un avantage de pension pour les rachats effectués à l'approche de la retraite,
- d'un coefficient ou d'un pourcentage actuariel.



Le principe du calcul des rachats est synthétisé dans le schéma récapitulatif ci-contre et une note d'information plus détaillée, incluant les décisions prises par le conseil d'administration sur ce thème, est à votre disposition sur le site internet www.crpn.fr.

Demande de liquidation des droits

Vous envisagez la liquidation de vos droits à pension en totalité ou en temps alterné,

Les conditions de liquidation des droits à pension dans le régime CRPN ont été modifiées par le décret 2011-1500 du 10 novembre 2011 prenant effet au 1^{er} janvier 2012.

Vous avez pu en lire les principales caractéristiques dans Horizon 2012.

Vous pouvez prendre connaissance du tableau récapitulatif des conditions de liquidation des droits à pension, ci-après, et/ou le consulter sur le site internet www.crpn.fr.

Vous êtes pensionné

Revalorisation des pensions

En application de l'article R 426-16-2 du CAC modifié par le décret 2011-1500, les pensions sont désormais revalorisées en une seule fois au 1^{er} janvier de chaque année.

Votre pension n'étant plus revalorisée au 1^{er} juillet, vous ne recevrez pas de bulletin de pension en juillet.

La revalorisation sera calculée sur la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac, France entière, entre novembre de la pénultième année et novembre de l'année précédente. Ainsi au 1^{er} janvier 2013, la revalorisation correspondra au pourcentage de variation des prix de novembre 2011 à novembre 2012.

Une disposition transitoire a été prise pour la revalorisation au 1^{er} janvier 2012 (cf. note en bas de la page 17).

CONDITIONS DE LIQUIDATION DES DROITS A PENSION CRPN (décret 2011-1500)

L'entrée en jouissance d'une pension prend effet au plus tôt le 1^{er} jour du mois suivant la réception de la demande.
Vous devez donc nous écrire impérativement au plus tard le mois précédant la date d'effet du droit.

LIQUIDATIONS GENERALES

ANNÉE D'EFFET DU DROIT	PENSION A TAUX PLEIN				PENSION AVEC DÉCOTE		PENSION SANS DÉCOTE		ANNÉE D'EFFET DU DROIT
	La condition 1 + une condition 2 au moins remplies simultanément				Si conditions du taux plein non remplies		Si conditions d'une pension à taux plein ou avec décote non remplies		
	Condition 1		Condition 2		Condition 1	Condition 2	Sans condition de couple ou d'annuités		
	Couple âge + annuités (2)	Age	ou	Annuités (2)	Age	Annuités (2)			
2012	76	50,5 ans		26 (9360 jrs)		16 (5760 jrs)			2012
2013	76,5	51 ans		26,5 (9540 jrs)		16,5 (5940 jrs)			2013
2014	77	51,5 ans		27 (9720 jrs)		17 (6120 jrs)			2014
2015	77,5	52 ans		27,5 (9900 jrs)		17,5 (6300 jrs)			2015
2016	78	52,5 ans	ou	28 (10080 jrs)	50 ans	18 (6480 jrs)			2016
2017	78,5	53 ans		28,5 (10260 jrs)		18,5 (6660 jrs)			2017
2018	79	53,5 ans		29 (10440 jrs)		19 (6840 jrs)			2018
2019	79,5	54 ans		29,5 (10620 jrs)		19,5 (7020 jrs)			2019
2020	80	54,5 ans		30 (10800 jrs)		20 (7200 jrs)			2020
2021	80	55 ans		30 (10800 jrs)		20 (7200 jrs)			2021

LIQUIDATIONS PARTICULIERES

PENSION CHOMEUR EN FIN DE DROIT		PENSIONS D'INAPTITUDE DÉFINITIVE					ANNÉE D'EFFET DU DROIT	
ANNÉE D'EFFET DU DROIT	Droit à pension à la date de fin de droit chômage ⁽¹⁾ si conditions 1 et 2 remplies simultanément à cette date		Inaptitude définitive et imputabilité	Inaptitude définitive et invalidité sociale	Inaptitude définitive et accident du travail avec causes identiques à celles de l'inaptitude	Inaptitude définitive seule Pension à la date à laquelle les 2 conditions sont remplies		
	Condition 1	Condition 2						Condition 1
	Age						Age	
2012		16 (5760 jrs)				16 ans	2012	
2013		16,5 (5940 jrs)				16,5 ans	2013	
2014		17 (6120 jrs)				17 ans	2014	
2015	50 ans	17,5 (6300 jrs)				17,5 ans	2015	
2016		18 (6480 jrs)				18 ans	2016	
2017		18,5 (6660 jrs)				18,5 ans	2017	
2018		19 (6840 jrs)				19 ans	2018	
2019		19,5 (7020 jrs)				19,5 ans	2019	
2020		20 (7200 jrs)				20 ans	2020	

(1) Au titre de l'article L 1233-3 du code du travail si chômage consécutif à un licenciement dans le cadre d'un contrat de travail de navigant
(2) Y compris temps valide gratuitement

Païement des pensions

Les pensions sont payées mensuellement, à terme échu, **entre le 1^{er} et le 10 du mois suivant l'échéance**.

Toute modification de compte bancaire, postal ou caisse d'épargne pour le virement de la pension doit nous être notifiée par courrier ou fax, **dûment signé par le pensionné**.

Nous vous rappelons le calendrier prévisionnel pour le paiement des pensions, pour la fin 2012 et le début 2013 :

Pension de	Exécution prévue le
Août	03/09/2012
Septembre	02/10/2012
Octobre	02/11/2012
Novembre	03/12/2012
Décembre	21/12/2012
Janvier	01/02/2013

Comme chaque année, en décembre, vous enregistrez deux versements :

- votre pension de novembre, payée début décembre,
- votre pension de décembre, payée fin décembre.

Votre pension de janvier est payée début février et vous ne recevez donc aucun versement au cours du mois de janvier.

Reprise d'activité

Vous êtes pensionné ou allez faire liquider vos droits à pension. Nous vous rappelons qu'en application du règlement de la CRPN (Art R 426-15-4 du CAC), il ne peut y avoir versement de la pension et activité de navigant pour la même période. Conformément aux décisions du conseil d'administration, les services présentent à la commission des pensions tout cas de demande d'exercice d'activité de navigant et de perception de la pension (hors activité de navigant salarié dans une compagnie cotisant à la CRPN), pour avis.

 **Vous êtes actif ou pensionné, ceci vous concerne :**

 **Pôle emploi - UNEDIC**



Depuis 1997, l'UNEDIC nous adresse chaque année une participation pour le financement retraite des périodes de chômage faisant suite à la rupture d'un contrat de navigant ayant donné lieu à cotisations à la CRPN. Nous informons automatiquement les affiliés concernés de leurs droits lorsque ces périodes sont validées, et nous leur adressons une proposition de rachat complémentaire permettant de compléter cette validation à hauteur de la totalité du dernier salaire annuel brut d'activité.

La validation des périodes de chômage afférentes à l'exercice 2011 se fera à la fin du second semestre 2012.

Nous sommes régulièrement interrogés par des affiliés pensionnés sur les possibilités de faire valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, ils percevaient la pension CRPN.

Il ne peut y avoir, pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.

Vous êtes employeur,

Ne prenez pas de risque !

Acquittez-vous de vos cotisations dans les délais



La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux rétentions de précompte de cotisations, car elles sont assimilables à un abus de confiance.

Informez-nous de toute embauche de navigant



Vous recrutez un navigant professionnel... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, avant l'exécution de toute activité aérienne. Vous pouvez saisir directement vos déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sur notre site internet :

Connectez-vous sur : <http://www.crpn.fr> - Services en ligne – Effectuez vos DPAE. Nous vous rappelons que **la DPAE est obligatoire**. Elle conditionne la couverture risques aériens de votre personnel navigant, notamment en cas d'accident aérien en service.

Vous cotisez au taux majoré prévu à l'article R 426-9 du Code de l'Aviation Civile (CAC) pour certaines catégories de navigants.



Cette sur-cotisation est appliquée tant que le personnel navigant concerné n'atteint pas 30 annuités.

ATTENTION : Modification des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2012



Le conseil d'administration du 14 juin 2012 a décidé de modifier les taux de cotisation du Fonds d'assurance et Fonds de majoration **à effet du 1^{er} janvier 2012**.

FONDS	Employeurs	Salariés	Total	Plafond annuel
Retraite ^(*)	13,632 %	7,668 %	21,30 %	8 PSS = 290 976 € Soit 24 248€ par mois
Retraite (appelé à 101 %)	13,77 %	7,74 %	21,51 %	
Assurance	0,05 %	0,05 %	0,10 %	
Majoration	0,34 %	0,34 %	0,68 %	1 PSS = 36 372 € soit 3 031€ par mois

^(*)Taux réglementaire auquel s'applique le taux d'appel.

Patrimoine immobilier

TRANSACTIONS & GESTION IMMOBILIÈRE

Pour gérer directement son patrimoine immobilier, votre caisse de retraite a créé en 1990 sa propre filiale : **LOC INTER IMMOBILIER**.

LOC INTER IMMOBILIER administre pour le compte de la CRPN une quarantaine d'immeubles d'habitation ou de bureaux.

LOC INTER IMMOBILIER commercialise également des biens appartenant à d'autres Institutions.

Nous vous proposons un large choix d'appartements à la location qui ont tous un bon niveau de standing et de confort situés dans Paris et sa proche banlieue, appartenant à la CRPN et à d'autres Institutions.



*Résidence Saint Exupéry
à Courbevoie*



*Résidence Maryse Hilsz
à Levallois Perret*



*Rue Dupont des Loges
à Paris 7^{ème}*



*Résidence Jean Mermoz
à Neuilly-sur-Seine*

Vous êtes navigant, vous bénéficiez d'une réduction sur les honoraires pour la location d'un appartement.



**8 rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex**

Tél. : 01 40 88 90 00

Fax : 01 40 88 90 80

E.mail : locinter@locinter.fr

**CLIQUEZ ET ENTREZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.locinter.com**



Retraite des navigants



Vous déménagez, vous vous mariez, vous changez d'employeur, vous souhaitez connaître vos droits CRPN... ?

Informez-nous du changement ou posez-nous vos questions par écrit (courrier ou fax exclusivement). Précisez-nous votre n° de sécurité sociale (ou NIR), sans oublier la clé, et éventuellement votre code CRPN.

**CRPN - 8, rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex**

 : 01 41 92 26 29

**N'oubliez pas d'affranchir
suffisamment vos courriers.**

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, uniquement sur rendez-vous :

 : 01 41 92 25 25

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer les adresses de nos affiliés. Pour vous aider, nous ferons suivre avec plaisir la lettre que vous nous adresserez sous enveloppe timbrée, libellée aux nom et prénom du destinataire.

**Les courriers non timbrés ne
seront pas transmis.**

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

Valérie Le Scour est à votre disposition pour les prêts au logement et l'aide sociale :

 : 01 41 92 25 32

**Exceptionnellement, la CRPN
sera fermée les jours suivants :**

- **Lundi 24 décembre 2012**
- **Lundi 31 décembre 2012**

**Le site internet CRPN est à votre
disposition : www.crpn.fr**